GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Observatoire français des drogues et des tendances addictives

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

2025-2027

Contrat d'objectifs et de performance 2025-2027 3

Présentation générale de l'opérateur 5

Principaux éléments du bilan du COP 2022-2024 6

Objet du COP 2025-2027 7

Mise en oeuvre du COP 2025-2027 9

Modalités de suivi et d'évaluation du COP 10

Annexes -
Axes, objectifs et indicateurs de performance 11

- Axe n° 1. Produire des indicateurs de suivi de la situation des drogues en France 11
- Axe n° 2. Produire, en temps réel, les connaissances utiles au pilotage des politiques publiques en matière de drogues 15
- Axe n° 3. Détecter précocement les menaces émergentes liées aux drogues 18
- Axe n° 4. Documenter de façon réactive les enjeux prioritaires identifiés par les pouvoirs publics 20
- Axe n° 5. Renforcer la performance et l'efficience de l'OFDT 23

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2025-2027

Entre

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), représenté par son président, Nicolas PRISSE,

D'une part,

Et

L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), représenté par son directeur, Guillaume AIRAGNES,

D'autre part,

- Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;
- Vu la convention constitutive modifiée du GIP OFDT du 28 juin 2021 approuvée par arrêté interministériel du 23 novembre 2021, notamment son article 15 ;
- Vu la circulaire n° 5798/SG du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs et autres organismes publics contrôlés par l'État ;
- Considérant le statut de groupement d'intérêt public (GIP) de l'OFDT, et les missions qui lui sont confiées ;
- Considérant la lettre de mission du directeur de l'OFDT en date du 17 juillet 2023 ;
- Après délibération de l'assemblée générale de l'OFDT en date du 15 juillet 2025 ;

Il est convenu ce qui suit :

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) est conclu entre la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), opérateur du programme 129 dont elle assure la tutelle telle que prévue par la circulaire du 23 juin 2015 susvisée. Le COP est établi sur la base des résultats obtenus dans le cadre du précédent contrat d'objectifs et de performance qui couvrait les années 2022-2024 (cf. point 2).

Le COP prend en compte les objectifs et les priorités fixés par la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027. Il s'inscrit en cohérence avec les déclinaisons opérationnelles de cette stratégie telles que prévues par les plans nationaux concourant à la lutte contre les drogues et les conduites addictives portés par les membres du GIP, notamment le programme national de lutte contre le tabac. Ce COP s'articule également avec le

plan gouvernemental de lutte contre la criminalité organisée, la stratégie et le plan d'action de l'Union européenne en matière de drogues pour la période 2021-2025 ainsi qu'avec le mandat de l'Agence européenne des drogues (EUDA) et plus spécifiquement les objectifs fixés au Réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies (REITOX).

Les objectifs du COP 2025-2027 répondent aux priorités actuelles de ses membres, portant notamment sur la pérennisation des enquêtes épidémiologiques en population générale et auprès des jeunes permettant de suivre l'évolution des usages, la consolidation des analyses autour des pratiques de jeux d'argent et de hasard (JAH) ; la mise à disposition de données de mortalité liées aux produits ou aux comportements d'usage ; le développement de travaux plus ciblés sur les polyconsommations ; le renforcement des travaux relatifs à l'offre et aux marchés licites et illicites (description des dynamiques d'offre de drogues licites et illicites, analyse toxicologique des substances circulant sur le marché français, etc.) ; la création de nouvelles approches méthodologiques ; la pérennisation de l'estimation du coût social des drogues ; et la mise en place de travaux ayant vocation à identifier les répercussions des drogues illicites sur l'environnement.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATEUR

Créé en 1993, l'OFDT est un groupement d'intérêt public (GIP), à durée indéterminée depuis le 14 juin 2018, constitué entre le Premier ministre (MILDECA), onze ministères[1] et la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS). Ses missions, son organisation et son fonctionnement sont régis par l'arrêté du 23 novembre 2021 portant approbation de la convention constitutive modifiée le 28 juin 2021 du groupement d'intérêt public « Observatoire français des drogues et des toxicomanies ».

L'OFDT a pour objet d'éclairer ses membres ainsi que les professionnels du champ et le grand public, sur le phénomène des drogues licites et illicites et des tendances addictives, incluant depuis juillet 2020 les JAH en France et de contribuer au suivi du phénomène au niveau européen.

L'OFDT produit directement des connaissances scientifiques et en assure la valorisation grâce à trois types d'outils :

- des enquêtes épidémiologiques nationales ;
- des dispositifs d'observation qualitatifs, qui contribuent activement à la connaissance des populations de consommateurs et des contextes de consommation, et à la veille sanitaire liée aux drogues ;
- des analyses de l'offre des marchés licites et illicites et des résultats des politiques publiques.

L'OFDT s'appuie en particulier sur les données disponibles relatives aux drogues et aux conduites addictives émanant de sources différentes (dont les services statistiques ministériels), qu'il synthétise ; il est centre de ressources national sur les drogues et les addictions, et propose l'accès à un portail documentaire de plus de 66 000 références couvrant différents champs (produits, usages et conséquences, réponses publiques et marchés des drogues), ouvert aux décideurs et aux professionnels des secteurs sanitaire, social et répressif.

Sa contribution consiste, en particulier, à mettre en perspective les données disponibles en faisant jouer la complé-mentarité des méthodes quantitatives et qualitatives, afin de fournir aux pouvoirs publics et aux professionnels des données robustes, actualisées, validées et mises en perspective, en les intégrant autant que possible dans des comparaisons internationales.

L'OFDT est aussi le correspondant français (point focal national) du REITOX coordonné par l'EUDA.

L'intégralité de ces missions est assurée par une équipe pluridisciplinaire (principalement orientée vers la production d'études et la valorisation des connaissances), constituée de chargés d'études et de mission et de personnels administratifs, organisée en deux unités scientifiques, un secrétariat général et une agence comptable (garante d'une gestion budgétaire autonome). Ces services sont placés sous l'autorité du directeur du groupement d'intérêt public et de la directrice adjointe. Les deux unités scientifiques ainsi que les services administratifs de l'OFDT travaillent en collaboration étroite pour la réalisation du programme de travail et la valorisation des résultats. Ils peuvent participer, sur financement spécifique, à des projets de recherche sur les thématiques visées par le programme de travail, parfois en lien avec des organismes partenaires.

La gouvernance de l'OFDT est assurée par l'assemblée générale qui est composée de l'ensemble des représentants des membres du groupement, ayant une voix délibérative, ainsi que de quatre personnalités qualifiées, nommées pour trois ans. L'OFDT s'appuie également sur un collège scientifique composé d'un maximum de vingt membres nommés pour trois ans, reconnus comme experts dans leur champ disciplinaire et représentant la diversité des disciplines s'intéressant au phénomène des drogues et des addictions. Ce collège pluridisciplinaire est garant de l'indépendance scientifique de l'OFDT.

1. Le ministre chargé du travail, le ministre chargé de la santé, le ministre chargé de la ville, le ministre de la Justice, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Affaires étrangères, le ministre chargé du budget, le ministre chargé de l'Éducation nationale et de la jeunesse, le ministre chargé de la recherche, le ministre chargé de l'agriculture, le ministre chargé des outre-mer.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU BILAN DU COP 2022-2024

Ce troisième COP 2025-2027 s'inscrit dans la continuité de celui portant sur la période 2022-2024, où l'OFDT a réalisé l'ensemble des objectifs fixés :

■ Objectif n° 1. Produire et valoriser des connaissances sur le phénomène des drogues et des addictions

En trois ans, 71 publications scientifiques ont été mises en ligne sur le site de l'OFDT et 37 publications externes ont associé des membres de l'OFDT. Les travaux et l'expertise accumulés par l'observatoire ont été valorisés dans 125 colloques scientifiques ou professionnels, soit une moyenne de 42 communications orales par an. Enfin, l'OFDT a contribué aux réflexions parlementaires et au travail de divers comités publics en participant à 20 auditions.

■ Objectif n° 2. Apporter un appui à la MILDECA, aux autres membres du GIP et à l'EMCDDA

Dans la période 2022-2024, l'OFDT a mené une nouvelle édition de chacune de ses enquêtes épidémiologiques pérennes : 9e édition d'ESCAPAD (qui interroge les adolescents de 17 ans), EnCLASS (2 éditions d'enquête, en 2022 et en 2024, qui s'inscrivent dans le cadre d'un consortium d'enquêtes internationales qui interrogent les collégiens et les lycéens), 6e édition d'EROPP (qui interroge les adultes). De plus, l'OFDT a lancé une enquête nationale visant à mesurer de façon régulière la consommation de substances psychoactives en milieu carcéral en France, intitulée Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI).

Au titre des dispositifs d'enquête qualitatifs, en 2024, le dispositif TREND-SINTES de l'OFDT a livré les résultats d'observation de sa 25e année d'activité, permettant de décrire précocement les phénomènes émergents dans le champ des drogues illicites et des médicaments détournés. En outre, l'OFDT a mené entre 2022 et 2024 une dizaine d'enquêtes qualitatives visant à décrire plus finement, d'une part, les profils des usagers, les contextes d'usage et leurs trajectoires, d'autre part, la mise en œuvre des politiques publiques.

■ Objectif n° 3. Garantir une gestion optimisée de l'OFDT

La démarche de pérennisation du GIP a été poursuivie. Parmi les objectifs d'optimisation de la gestion du GIP, celui de diversifier les recettes du GIP (avec une cible de plus de 20 % de recettes hors SCSP) a été atteint : en 2024, 36 % des recettes de l'OFDT proviennent de sources de financement hors subvention pour charge de service public.

Cette pleine réalisation des objectifs s'inscrit dans un contexte de renouvellement d'équipe important (la moitié des effectifs en trois ans), de nomination d'un nouveau directeur (en septembre 2023) et d'une nouvelle présidence d'assemblée générale en mars 2024 et de fin de mandat de la moitié des membres experts nommés au collège scientifique, qui avaient atteint la limite des neuf ans. Les principaux éléments de ce bilan 2022-2024 sont détaillés dans les rapports d'activité produits chaque année par l'OFDT. Ils sont présentés aux membres du GIP lors des assemblées générales pour rendre compte de l'activité et de la performance en suivant, annuellement, les étapes d'avancement des actions menées par l'OFDT.

OBJET DU COP 2025-2027

Dans un contexte de consolidation et d'inscription durable de l'OFDT dans le paysage institutionnel des drogues, un certain nombre de défis de connaissances restent à relever. Les conduites addictives comptent toujours parmi les premières causes de mortalité évitable, et engendrent des dommages sociaux importants, ce qui appelle un suivi épidémiologique continu et des enquêtes dédiées visant à éclairer les pouvoirs publics sur les profils des publics consommant des drogues, leurs motivations à consommer, leur rapport aux soins et les impacts des politiques publiques menées en France ainsi que les stratégies d'action mises en œuvre dans d'autres pays. Par ailleurs, l'approvisionnement des consommateurs, tout comme certaines consommations, est à l'origine de sérieuses atteintes au respect de la loi, à la sécurité et à la tranquillité publiques. Ainsi, l'analyse de l'offre en produits, licites ou illicites, mais aussi des jeux d'argent et de hasard et des jeux vidéo, doit aussi être renforcée. Les objectifs du COP 2025-2027 visent donc à répondre à ces besoins de connaissances en investissant plus fortement plusieurs enjeux stratégiques, au-delà du socle d'enquêtes pérennes dont l'OFDT a la responsabilité.

Conclu pour les années 2025, 2026 et 2027, le présent COP traduit la volonté commune des signataires de doter les pouvoirs publics d'une entité nationale de référence, reconnue au niveau national et international pour son expertise scientifique transversale dans la compréhension des phénomènes relatifs aux usages de drogues (licites et illicites) et aux pratiques addictives (incluant les JAH) ainsi que leurs conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales des consommations et des trafics. Ses travaux jouent un rôle décisif d'aide éclairée et d'appui solide à la décision publique.

Le COP définit les axes d'activités prioritaires du GIP « en accord avec le plan pluriannuel du gouvernement relatif à la lutte contre les drogues et les conduites addictives et en adéquation avec les ressources qui lui sont allouées »[2]. La priorité de l'OFDT est d'apporter une contribution utile en matière d'observation et de documentation des phénomènes autour des usages de drogues licites et illicites, et des addictions sans produits, notamment concernant les JAH, par la pleine mobilisation de l'expertise scientifique et technique de ses agents et de ses réseaux (coordinations locales TREND/SINTES) et de ses enquêtes pérennes et ponctuelles.

Les 5 axes stratégiques du COP 2025-2027 constituent le cœur des missions de l'OFDT. Ils se déclinent en objectifs opérationnels et en actions. Les indicateurs de performance sont définis par objectif et parfois assortis d'une valeur cible minimum à l'échéance de la période du nouveau COP. Ils sont présentés en annexe du COP.

■ Axe n° 1. Produire des indicateurs de suivi de la situation des drogues en France

Produire et valoriser des connaissances scientifiquement robustes sur les drogues et les addictions : éclairer les membres du GIP et autres partenaires institutionnels, les professionnels du champ, la communauté scientifique et le grand public sur les phénomènes de drogues et les conduites addictives.

- Objectif 1-1. Mesurer à échéance régulière la consommation de drogues (licites et illicites) dans la population française (jeune et adulte).
- Objectif 1-2. Renforcer la compréhension des pratiques de jeux d'argent et de hasard (JAH).
- Objectif 1-3. Valoriser les connaissances sur la situation de la France en matière de drogues.

2. Article 15 de la convention constitutive.

■ Axe n° 2. Produire, en temps réel, les connaissances utiles au pilotage des politiques publiques en matière de drogues

Soutien à la MILDECA et aux membres du GIP, dans le cadre de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives et des plans gouvernementaux dont le plan de lutte contre la criminalité organisée, dans la conduite de leurs actions à l'échelle territoriale, nationale et européenne.

- Objectif 2-1. Contribuer activement à la préparation et au suivi des travaux d'évaluation des plans gouvernementaux (SIMCA, lutte contre la criminalité organisée, PNLT, etc.).
- Objectif 2-2. Répondre aux besoins de connaissances des réalités locales pour faciliter l'action territoriale.
- Objectif 2-3. Conforter le rôle d'acteur national de référence pour les données françaises transmises aux instances européennes et internationales.

■ Axe n° 3. Détecter précocement les menaces émergentes liées aux drogues

Contribuer activement à la veille sanitaire liée aux drogues : collecter, analyser et identifier les risques ; renforcer la détection et l'analyse des signaux sanitaires faibles, mal connus ou émergents, notamment concernant la circulation des drogues de synthèse, en adéquation avec les partenaires européens.

- Objectif 3-1. Contribuer à la veille sanitaire liée aux drogues en France afin d'évaluer l'opportunité d'une alerte sanitaire via le protocole Signal drogues.
- Objectif 3-2. Anticiper la menace d'arrivée de produits dangereux en France en contribuant à la veille stratégique européenne sur les produits de synthèse (NPS) et les stupéfiants.
- Objectif 3-3. Optimiser les capacités de veille territoriale des produits de synthèse.

■ Axe n° 4. Documenter de façon réactive les enjeux prioritaires identifiés par les pouvoirs publics

Densifier la production de connaissances scientifiques sur les thématiques signalées comme prioritaires par la MILDECA ou les membres du GIP : répondre à des besoins stratégiques des membres du GIP insuffisamment couverts et développer le champ d'action de l'OFDT.

- Objectif 4-1. Améliorer la qualité et la régularité des estimations de la mortalité liée aux drogues en France.
- Objectif 4-2. Améliorer la connaissance de l'offre et du trafic de stupéfiants.
- Objectif 4-3. Mieux comprendre les liens entre drogues et violences afin d'éclairer les stratégies de prévention.
- Objectif 4-4. Décrire finement les pratiques d'écran chez les jeunes, afin d'aider les pouvoirs publics à identifier les pratiques à risque.

■ Axe n° 5. Renforcer la performance et l'efficience

Poursuivre la sécurisation des actes de gestion et la modernisation des processus et des outils : optimiser le fonctionnement de l'OFDT afin d'améliorer l'efficience et la qualité de son action.

- Objectif 5-1. Consolider, optimiser et moderniser la gestion de l'OFDT.
- Objectif 5-2. Mesurer l'efficience du contrôle interne de l'OFDT.
- Objectif 5-3. Diversifier les ressources et les financements hors subvention pour charge de service public (SCSP).

MISE EN ŒUVRE DU COP 2025-2027

Pour mettre en œuvre le COP, l'OFDT arrête un programme de travail 2025-2027. Ce programme distingue les dispositifs d'observation pérennes du GIP (enquêtes en population générale, suivi des indicateurs, dispositif de veille des substances circulant sur le marché, synthèse, diffusion et valorisation des connaissances scientifiques sur les drogues licites et illicites et les addictions avec et sans substance), les activités d'appui aux pouvoirs publics et à l'EUDA et les études répondant à des thématiques spécifiques, émergentes ou peu documentées. Il planifie l'activité en référence au périmètre d'observation du GIP et aux objectifs du COP.

Durant l'exercice triennal 2025-2027, l'OFDT mettra également en place un groupe de travail dédié à la densification et au renforcement de ses travaux relatifs à l'étude de l'offre, des marchés illicites et du trafic ainsi que de ses conséquences sur la sécurité publique.

À cette fin, l'OFDT bénéficie des ressources qui lui sont allouées par les membres du GIP sur la période 2025-2027 dans le cadre de l'annexe financière de la convention constitutive du GIP susvisée. En particulier, conformément à l'article 9 de la convention constitutive, l'OFDT reçoit annuellement, pour assurer son fonctionnement et réaliser ses travaux, une SCSP, imputée sur les crédits de la MILDECA, au titre du programme 129 du budget de l'État. Avec le soutien de la MILDECA, l'OFDT s'engage à rechercher d'autres sources de financement, notamment via le Fonds de lutte contre les addictions (FLCA), et à développer ses recettes propres.

Le présent contrat est construit sur des hypothèses de stabilité des effectifs de l'OFDT et de maintien de ses équilibres financiers. Dans un contexte budgétaire contraint, la non-réalisation de ces hypothèses pourra conduire à ajuster le COP et l'ambition qu'il décrit. À cet effet, la réalisation ou l'ajustement des objectifs stratégiques sont mesurés, annuellement, à partir des indicateurs de performance définis en annexe au présent contrat.

En outre, pour mener à bien leurs travaux, les parties s'engagent à mutualiser certaines ressources techniques lorsque cela est possible en mettant à disposition les outils qu'elles financent et qui seraient utiles à l'autre partie pour la réalisation de ses missions.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU COP

Le suivi de l'avancement des objectifs du COP fait l'objet d'échanges réguliers avec la tutelle, à l'occasion de réunions bilatérales trimestrielles. Ces échanges permettent :

- d'évaluer les résultats à travers les indicateurs de performance détaillés en annexe du présent contrat ;
- de faire le point sur l'avancement des actions nécessaires à la réalisation des objectifs définis au contrat et d'analyser, le cas échéant, les écarts constatés pour proposer les réajustements nécessaires.

Un bilan de mise en œuvre (rapport d'activité annuel du COP retraçant les résultats atteints pour l'année écoulée dans un tableau de bord synthétique de suivi du COP détaillant axes, objectifs, actions et indicateurs) est réalisé et présenté annuellement par l'OFDT à l'assemblée générale dans le courant du premier trimestre de l'année N + 1. Comme indiqué précédemment, des ajustements peuvent intervenir sous forme d'avenants au cours de l'exécution du contrat, notamment si son équilibre devait être modifié par des évolutions législatives ou réglementaires pouvant affecter le périmètre de la MILDECA et/ou de l'OFDT ou par une évolution des ressources allouées à l'opérateur.

Un bilan global sera produit à échéance du contrat.

Fait à Paris, le 16/07/2025

Nicolas PRISSE
Président de la MILDECA

Guillaume AIRAGNES
Directeur de l'OFDT

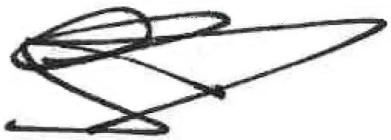

ANNEXE - AXES, OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Axe n° 1. Produire des indicateurs de suivi de la situation des drogues en France

Depuis trente ans, l'OFDT est chargé de produire et de diffuser des connaissances scientifiquement validées sur les drogues et les addictions en France. Sa mission première est d'éclairer, en temps réel, les pouvoirs publics, les administrations membres du groupement d'intérêt public (GIP), ainsi que les professionnels du champ, la communauté scientifique et le grand public sur les enjeux liés aux drogues et aux conduites addictives, dans une perspective d'aide au pilotage des politiques publiques. Son périmètre d'observation et d'action porte tout à la fois sur : l'offre de drogues et le narcotrafic ; la consommation de drogues et les pratiques addictives sans produit, tels les jeux d'argent et de hasard (JAH), les jeux vidéo, etc. ; les politiques publiques menées pour réduire l'offre et l'usage de drogues ; la veille sanitaire liée aux stupéfiants et aux nouveaux produits de synthèse (NPS). Pour conduire une observation rigoureuse de ces phénomènes, l'OFDT mobilise des méthodes quantitatives et qualitatives, afin de retracer des tendances de consommation et d'expliquer ces évolutions.

Objectif 1-1. Mesurer à échéance régulière la consommation de drogues (licites et illicites) dans la population française (jeune et adulte)

L'OFDT est le seul organisme en France garant de la production régulière de données représentatives de la population générale sur la consommation de substances psychoactives licites (tabac, alcool) et illicites (cannabis, cocaïne, drogues de synthèse, opiacés, etc.). Pour garantir une observation rigoureuse des évolutions de la consommation de drogues depuis trente ans, Il gère plusieurs dispositifs d'enquêtes épidémiologiques auprès des jeunes et des adultes, dans le respect des standards de la statistique publique. La production scientifique de l'OFDT couvre également les déterminants de la consommation de drogues et leurs conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales, en intégrant depuis 2020 les addictions sans substance qui sont en essor (JAH, jeux vidéo, etc.).

Afin d'identifier les sous-populations d'usagers de drogues nécessitant une prise en charge, l'OFDT a vocation à mesurer plus systématiquement, dans les enquêtes en population générale, la prévalence d'usage problématique ou pathologique, par produit et par pratique addictive (par exemple s'agissant des JAH). Ces indicateurs seront déclinés selon les principales caractéristiques sociodémographiques, notamment l'âge, le genre, les conditions socioéconomiques et, si possible, les situations de handicap. Une attention particulière sera également accordée à la production d'indicateurs déclinés suivant le contexte socioprofessionnel et les principaux facteurs de risque professionnels.

La consommation de drogues parmi les jeunes, parmi les adultes, parmi les personnes accueillies dans le dispositif médico-social ou parmi les personnes incarcérées est mesurée au niveau national (et parfois régionale) grâce à des systèmes d'information robustes. Les enquêtes régulières en population générale ou spécifique réalisées par l'OFDT comprennent les six dispositifs suivants.

Pour mesurer la consommation de drogues des jeunes :

- enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) menée tous les trois ans auprès des jeunes garçons et jeunes filles âgés de 17 ans représentatifs de la population française, interrogés lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) sur leur santé ainsi que sur leurs consommations de produits psychoactifs ;
- enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) – pour la réalisation des enquêtes internationales HBSC et ESPAD –, qui interroge tous les deux ans un échantillon représentatif de collégiens et de lycéens en France hexagonale et dans les outre-mer.

Pour mesurer la consommation de drogues des adultes :

- enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP) en population générale qui interroge, tous les trois ans, les adultes (18-75 ans) sur les substances psychoactives licites (alcool, tabac) et illicites (cannabis, héroïne, cocaïne, ecstasy…), ainsi que sur les actions publiques qui y sont liées et les niveaux d'usages et de pratiques ;

Depuis 2025, l'OFDT s'est associée à l'enquête santé territoires (EST) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) pour produire des estimations nationales et régionales de la consommation de drogues.

Pour mesurer la consommation de drogues des personnes accueillies dans le dispositif médico-social :

- enquête analyse du public des CSAPA et des CAARUD et évaluation de l'accès aux soins (ACCES), enquête quantitative auprès des usagers et des professionnels travaillant en CSAPA et CAARUD (2025 et 2027) ;
- recueil commun sur les addictions et les prises en charge en CSAPA (RECAP).

Pour mesurer la consommation de drogues parmi les personnes incarcérées :

- enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI), enquête épidémiologique sur les consommations de drogues en prison, représentative de la population des détenus en France (2025).

La planification des terrains d'enquête sur la période 2025-2027 est la suivante (résultats d'enquête publiés dans l'année N + 1) :

Type de productions	Unité	Cible 2025 (résultats en 2026)	Cible 2026 (résultats en 2027)	Cible 2027 (résultats en 2028)
Enquêtes en population générale/spécifique	Nombre d'enquêtes	ACCES ESSPRI RECAP	EnCLASS ESCAPAD EROPP RECAP	ACCES RECAP

Pour mesurer la consommation de drogues parmi les personnes difficilement atteignables par les enquêtes en population générale :

- tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) : les enquêtes épidémiologiques sont complétées par des enquêtes qualitatives menées dans le cadre du dispositif TREND qui permet d'observer des phénomènes émergents en matière d'usage de drogues illicites et les risques socio-sanitaires associés, auprès de populations difficilement atteignables par les enquêtes quantitatives (par exemple : usagers en grande précarité, en espaces festifs et en contexte de chemsex).

La publication des résultats d'enquêtes produites par l'OFDT est réalisée l'année suivant le terrain d'enquête, dans trois collections privilégiant une présentation plus ou moins détaillée :

- Série Tendances (formats courts, 4 à 8 pages) : revue Tendances, revue Drogues, enjeux internationaux (hors-série international) et Drogues et addictions, chiffres-clés (publication bisannuelle) ;
- Série Notes (formats intermédiaires, une vingtaine de pages) : Bilans (notamment alcool, tabac, JAH), Résultats, Méthode ;
- Série Rapports (formats longs et détaillés de restitution de résultats) : études et recherche (notamment TREND), Revue de littérature, Théma.

Indicateurs de performance de l'objectif 1-1

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Mesurer de façon régulière la consommation de drogues et les pratiques de JAH en France	Résultats de l'European School Survey Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD) 2024 (jeunes) Résultats ESCAPAD outre-mer (jeunes)	Résultats ESSPRI 2025 (détenus)	Résultats ESCAPAD 2026 et EnCLASS 2026 (jeunes) Résultats EST 2025 et EROPP 2026 (adultes)
Produire une estimation annuelle de la file active des personnes accueillies dans le dispositif médico-social et de leurs consommations de drogues	Résultats RECAP 2022	Résultats RECAP 2023-2024 Résultats ACCES 2025	Résultats RECAP 2025
Assurer au moins 2 publications par mois (en moyenne) sur des sujets d'intérêt public relatifs aux drogues			
Série Tendances	8	8	9
Notes	8	8	8
Rapports	2	2	2
Rapports TREND et autres séries de publications ou rapport d'études	9	9	9

Objectif 1-2. Renforcer la compréhension des pratiques de jeux d'argent et de hasard (JAH)

Depuis 2020, toutes les enquêtes épidémiologiques de l'OFDT intègrent un module approfondi de questions relatives aux JAH, permettant de mesurer les prévalences de jeu par âge et par sexe, les catégories de jeux les plus pratiqués et les comportements de jeu problématique mesurés à l'aune de l'Indice canadien du jeu excessif (ICJE). Un certain nombre d'enquêtes qualitatives sont également programmées pour explorer différentes dimensions de ce phénomène en essor : profils sociaux des joueurs et pratiques de jeu problématiques, réception par les jeunes des stratégies marketing développées par les opérateurs de jeux, etc. Enfin, un état des lieux permettra de mieux comprendre les dynamiques de convergence en cours entre JAH et jeux vidéo et leurs effets sur les pratiques d'usage. Il s'agira de décrire la tendance à la gamblification des jeux vidéo (introduction dans les jeux vidéo de mécanismes de gains basés non plus sur l'habileté des joueurs mais sur le hasard), afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les nouvelles stratégies commerciales mises en œuvre brouillant la capacité de discernement des acheteurs de biens virtuels, en particulier les mineurs. L'ensemble de ces travaux visent à éclairer les pouvoirs publics sur les stratégies efficaces de régulation des JAH prenant en compte des préoccupations de santé publique.

Indicateurs de performance de l'objectif 1-2

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Développer les publications dédiées aux JAH	2	3	4

Objectif 1-3. Valoriser les connaissances sur la situation de la France en matière de drogues

Un des objectifs de l'OFDT est de favoriser la diffusion des connaissances sur les phénomènes liés aux drogues et aux addictions auprès des décideurs publics, de la communauté scientifique et du grand public dans des événements institutionnels et scientifiques ainsi qu'au travers de différents canaux médiatiques.

La visibilité des travaux scientifiques de l'OFDT passe d'abord par leur valorisation dans les événements scientifiques ou professionnels et les contributions à des travaux scientifiques externes (publications d'articles scientifiques, contributions à des ouvrages, etc.). En outre, l'OFDT s'est

engagé dans une politique de diversification des modalités de valorisation médiatique de ses travaux (vidéos, webinaires, etc.) et une actualisation de ses outils de communication, au travers d'une nouvelle stratégie de communication mise en œuvre à compter de 2025.

Indicateurs de performance de l'objectif 1-3

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Renforcer la présence de la France dans les congrès scientifiques internationaux sur les drogues (nombre de communications orales de l'OFDT dans un congrès scientifique international)	2	3	4
Valoriser les connaissances scientifiques fiables sur la situation de la France dans les congrès scientifiques nationaux sur les drogues (nombre de communications orales de l'OFDT dans un congrès scientifique national)	5	5	5
Développer les contributions de l'OFDT à des travaux scientifiques externes (revues francophones)	4	4	4
Renforcer la visibilité de la France dans la littérature scientifique internationale sur les drogues (nombre de contributions de l'OFDT à des travaux scientifiques externes / revues internationales)	5	6	7
Diffuser des connaissances scientifiques validées sur les drogues dans les médias (nombre de réponses de l'OFDT aux demandes des médias par an)	50	80	100
Développer les valorisations multimédias des principaux résultats d'enquêtes sur les drogues (nombre de vidéos et de motion designs mis en ligne sur le site de l'OFDT par an)	6	7	8
Améliorer la diffusion des connaissances sur les drogues en France Diffuser au moins une lettre d'information en français par mois	12	12	12
Diffuser au moins trois lettres d'information en anglais par an	3	4	5
Augmenter le nombre d'abonnés aux lettres d'information de l'OFDT (au 31/12 de l'année de référence)	5 000	5 500	6 000
Mieux faire connaître les travaux de l'OFDT via son site internet et les réseaux sociaux			
Fréquentation mensuelle du site (nombre de visites)	40 000	45 000	50 000
Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux de l'OFDT	10 000	15 000	20 000

Axe n° 2. Produire, en temps réel, les connaissances utiles au pilotage des politiques publiques en matière de drogues

La production scientifique de l'OFDT a pour vocation première d'informer les pouvoirs publics sur la situation des drogues en France afin de leur permettre d'orienter l'action publique en matière de drogues sur la base de données objectivées. Il s'agit donc de produire, de façon réactive, des connaissances utiles au pilotage des actions mises en œuvre par la MILDECA et les membres du GIP, dans le cadre de plans gouvernementaux comme le plan de lutte contre la criminalité organisée ou le plan national de lutte contre le tabac (PNLT) et de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA), et de l'ensemble des acteurs publics à l'échelle territoriale, nationale et européenne.

Objectif 2-1. Contribuer activement à la préparation et au suivi des travaux d'évaluation des plans gouvernementaux (SIMCA, lutte contre la criminalité organisée, PNLT, etc.)

L'OFDT assure un rôle d'appui indispensable au gouvernement dans la production des données nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la SIMCA, du PNLT et de ses déclinaisons régionales. Il fournira également des données épidémiologiques indispensables à la conduite de la feuille de route relative à la santé des détenus.

Indicateurs de performance de l'objectif 2-1

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Participer à l'élaboration et au suivi des indicateurs de mise en œuvre du plan de lutte contre la criminalité organisée	Proposition d'indicateurs à la MILDECA et mise à disposition des indicateurs retenus	Contribution au tableau de bord selon les échéances décidées en interministériel	Contribution au tableau de bord selon les échéances décidées en interministériel
Participer à l'élaboration et au suivi des indicateurs de mise en œuvre de la SIMCA 2023-2027	Proposition d'indicateurs à la MILDECA et mise à disposition des indicateurs retenus	Contribution annuelle au tableau de bord	Contribution annuelle au tableau de bord
Participer au suivi des indicateurs de mise en œuvre du PNLT	Contribution annuelle	Contribution annuelle	Contribution annuelle

Objectif 2-2. Répondre aux besoins de connaissances des réalités locales pour faciliter l'action territoriale

L'OFDT a vocation à accompagner la MILDECA et les membres du GIP dans le pilotage territorial des plans gouvernementaux en mettant à disposition des indicateurs régionaux et, si possible, infrarégionaux. L'analyse des phénomènes d'usage de drogues et des conduites addictives fait en effet apparaître de fortes disparités territoriales. En complémentarité avec les observatoires régionaux de santé, l'OFDT a vocation à répondre à la demande des pouvoirs publics de développer l'observation au sein des territoires. Il s'agit à la fois d'apporter des données de cadrage facilitant l'élaboration de diagnostics locaux, à l'intention notamment des chefs de projets de la MILDECA, dans le cadre de la définition des axes de la réponse publique dans les treize Régions hexagonales, et de développer les systèmes d'observation dans les territoires ultramarins, en particulier dans les territoires échappant à une quantification précise des phénomènes d'usage de drogues (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Guyane).

Les territoires ultramarins font l'objet d'une attention publique de plus en plus ciblée, comme en témoigne la multiplication des travaux parlementaires, d'expertise et de contrôle. Pourtant, la connaissance des enjeux spécifiques à ces territoires reste partielle en matière de drogues et d'addictions. Dans ce cadre, la période 2022-2024 a permis de poursuivre les partenariats d'études avec certains observatoires régionaux de santé (ORS) – Guadeloupe, Île-de-France, Martinique, Occitanie, La Réunion – en lien avec la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS) membre du GIP (cf. bilan du programme de travail 2022-2024 en préambule du programme de travail 2025-2027). Ainsi, les bases de données ESCAPAD sont régulièrement transmises aux ORS partenaires, qui en assurent l'analyse au service des agences régionales de santé (ARS). Au-delà de ces partenariats d'étude, l'OFDT a développé pendant la période 2022-2025 un programme d'observations qualitatives reposant sur les outils du dispositif TREND dans les outre-mer, grâce à un financement du fonds de lutte contre les addictions (FLCA). Ainsi, depuis 2022, le développement d'observations dans les territoires ultramarins a été renforcé afin d'améliorer les connaissances des usages et des groupes d'usagers de produits psychoactifs ainsi que des problématiques liées aux usages dans quatre territoires d'outre-mer. Ces études feront l'objet de publications ciblées dans la période 2025-2027. Ces territoires feront aussi l'objet du déploiement du dispositif SINTES.

Afin d'appuyer les territoires dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale pilotée par la MILDECA, l'OFDT met à disposition une fiche régionale par région administrative comprenant une douzaine d'indicateurs, brièvement commentés, et assortie de jeux de données au format Excel comportant, par source ou type de sources, toutes les séries statistiques disponibles à l'échelon régional. Les indicateurs synthétiques des dix-sept fiches régionales (métropole et outre-mer) sont élaborés en fonction des dernières données disponibles (prévalences d'usages de substances et de JAH, demandes de traitement, conséquences sanitaires, réponses publiques, etc.). En complément des fiches régionales, des portraits de territoires seront réalisés pour le compte des ARS (avec une contrepartie financière), décrivant de manière détaillée la consommation de substances psychoactives et l'offre sanitaire et médico-sociale, disponibles dans les Régions. Les restitutions des travaux TREND/SINTES viendront également compléter l'appui au pilotage des plans régionaux sur les aspects relatifs aux addictions (cf. programme de travail 2025-2027).

Indicateurs de performance de l'objectif 2-2

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Assurer l'actualisation régulière des fiches régionales (nombre de fiches régionales actualisées par an)	5	6	6
Appui au pilotage du volet addictions des plans régionaux de santé (incluant les territoires ultramarins) Nombre de portraits de territoire réalisés sur la période 2025-27	4		
Nombre de restitutions des résultats TREND et SINTES aux acteurs locaux	7	8	9
Nombre de publications annuelles sur les outre-mer	3	3	3

Objectif 2-3. Conforter le rôle d'acteur national de référence pour les données françaises transmises aux instances européennes et internationales

L'OFDT, créé la même année que l'Agence européenne des drogues (EUDA) – ex-Observatoire européen des drogues (OEDT puis EMCDDA) – est chargé de remplir les obligations européennes de la France en termes de collecte et d'analyse des informations sur le phénomène des drogues. Depuis trente ans, les missions réalisées dans le cadre du REITOX ont contribué à façonner le dispositif d'observations pérennes de l'OFDT, par le suivi de cinq indicateurs clés : prévalences en population générales (GPS) ; demandes de traitement (TDI) ; comorbidités et morbidités liées à l'usage de drogues (DRID et DRD) ; et estimation du nombre d'usagers problématiques de drogues (PDU). Ces éléments sont repris dans la synthèse Drogues et addictions, chiffres clés tous les deux ans. Par ailleurs, l'OFDT rédige un rapport annuel (workbooks) en lien avec la MILDECA, transmis à l'EUDA pour la rédaction de son rapport annuel, et assure le suivi de données statistiques (tables FONTE). De plus, les missions de point focal de l'EUDA de l'OFDT comprennent l'impératif de répondre aux demandes ponctuelles de cette agence, qu'il s'agisse d'enquêtes ad hoc, de développement de projets spécifiques ou de participation à des études spécifiques (sur la question du marché des drogues, par ex.).

Indicateurs de performance de l'objectif 2-3

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Assurer la remontée systématique des données pour la France auprès de l'EUDA	Actualisation annuelle des 10 workbooks thématiques + tableaux standardisés		
Assurer une permanence aux réunions thématiques d'experts de l'EUDA (expert meetings)	Participation sous la forme de contribution pour la France à une douzaine de réunions en moyenne par an		
Assurer chaque année la transmission des données pour la France à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)	Contribution annuelle aux modules thématiques à renseigner sur la plateforme ONUDC		

Axe n° 3. Détecter précocement les menaces émergentes liées aux drogues

Depuis 1999, l'OFDT contribue activement à la veille sanitaire liée aux drogues à travers plusieurs actions : collecte de produits, analyse toxicologique et identification des risques. Cette activité vise à renforcer la détection et l'analyse des signaux sanitaires faibles, mal connus, ou émergents, notamment concernant la circulation des drogues de synthèse, et la remontée de ces informations au niveau européen. L'objectif in fine est d'aider les autorités sanitaires à identifier les menaces liées à l'émergence de produits dangereux ou nocifs sur le territoire français.

Objectif 3-1. Contribuer à la veille sanitaire liée aux drogues en France afin d'évaluer l'opportunité d'une alerte sanitaire via le protocole Signal drogues

L'OFDT apporte une contribution systématique à la remontée des signaux, à l'analyse de la criticité des signaux et aux conduites à tenir dans le cadre du dispositif Signal drogues, piloté par la direction générale de la santé. Face à l'essor du marché des drogues de synthèse, l'agilité et la forte capacité d'adaptation des trafiquants et des organisations criminelles, l'enjeu de détecter les risques sanitaires des stupéfiants et des NPS qui arrivent sur le marché français s'avère crucial.

L'objectif du programme de travail 2025-2027 est d'assurer la pérennisation et le développement des dispositifs qualitatifs TREND et SINTES d'observation des phénomènes émergents en matière de drogues illicites, modèles uniques au niveau européen du fait de leur maillage territorial. Il s'agira notamment de renforcer la qualité méthodologique de la collecte et la restitution de données pour TREND, ainsi que de densifier le réseau de laboratoires d'analyse partenaires et d'implémenter un nouvel outil informatique pour SINTES.

Indicateurs de performance de l'objectif 3-1

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Maintenir une réactivité maximale aux sollicitations des autorités sanitaires (DGS et CORRUSS) dans les délais exigés	Taux de réponse de 100 %	Taux de réponse de 100 %	Taux de réponse de 100 %
Optimiser la réactivité de la veille sanitaire	Optimisation de la réactivité dans les circuits de collecte et de remontée des signaux, tableau de bord en temps réel.		
Améliorer l'efficience du dispositif d'analyse toxicologique de l'OFDT (SINTES)	Généralisation de la numérisation du dispositif SINTES, sécurisation des procédures technico-règlementaires		

Objectif 3-2. Anticiper la menace d'arrivée de produits dangereux en France en contribuant à la veille stratégique européenne sur les produits de synthèse (NPS) et les stupéfiants

L'OFDT apporte sa contribution à l'amélioration et au partage des connaissances au niveau européen avec un rôle moteur dans l'Early warning system (EWS) et l'EUDA en tant que point focal national.

L'évolution des missions de l'EUDA, en particulier celles relatives à la prise en compte des NPS, nécessite de renforcer les missions de l'OFDT sur ce volet par le biais de son dispositif d'analyse toxicologique SINTES. Au-delà de la participation à l'EWS, le nouveau mandat de l'EUDA prévoit de mettre en place – au niveau européen – un système d'alerte sanitaire réactif concernant les risques sérieux liés aux drogues, par la participation à l'European drug alert system (EDAS) et au réseau européen de laboratoires Preparedness LAb NETwork (PLANET).

L'OFDT prendra en charge, pour la France, toutes ces obligations européennes, et SINTES assurera le pilotage du réseau national de laboratoires toxicologiques dans le cadre du réseau européen PLANET. À cette fin, l'OFDT veille à consolider les partenariats avec les laboratoires d'analyse toxicologique partenaires du dispositif SINTES – laboratoires du Service nationale de police scientifique (SNPS), de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie (IRCGN), le service commun des laboratoires (SCL) pour la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), laboratoires des CHU – mais aussi avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), le réseau des centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et les associations d'analyse de produits à des fins de réduction des risques afin d'être en mesure de collecter toutes les informations nécessaires pour répondre aux requêtes de l'EUDA.

Indicateurs de performance de l'objectif 3-2

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Structurer le réseau national en multipliant les conventions de partenariat avec des laboratoires d'analyses toxicologiques	17	18	20
Assurer la remontée systématique des signaux émergents identifiés en France auprès de l'EUDA	100 %	100 %	100 %
Informer les autorités sanitaires en France des alertes au niveau européen	100 %	100 %	100 %

Objectif 3-3. Optimiser les capacités de veille territoriale des produits de synthèse

Afin d'optimiser les capacités de veille du dispositif SINTES de l'OFDT, il s'agira de densifier le maillage territorial, de développer des partenariats scientifiques et institutionnels, et de raccourcir les délais de restitution des résultats.

La forte dynamique de circulation des NPS au niveau européen impose un renforcement du dispositif d'analyse toxicologique SINTES de l'OFDT. L'activité programmée dans la période 2025-2027 vise à accroître encore davantage le taux de couverture du dispositif et le nombre de collectes réalisées chaque année, à développer de nouveaux partenariats afin de renforcer les capacités d'analyse au niveau national dans une logique de proximité et de subsidiarité (par exemple avec des laboratoires d'analyse toxicologique des CHU), et à raccourcir les délais de restitution des résultats afin d'assurer une veille en temps réel des produits circulant sur le marché français.

Indicateurs de performance de l'objectif 3-3

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Optimiser les collectes et les délais d'analyse des collectes SINTES à l'échelon régionale (nombre de laboratoires partenaires)	Passer de 15 à 20 laboratoires partenaires pour l'analyse toxicologique		
Améliorer la couverture territoriale du dispositif SINTES (nombre de départements avec au moins 1 collecteur SINTES actif)	70	80	90

Axe nº 4. Documenter de façon réactive les enjeux prioritaires identifiés par les pouvoirs publics

Le quatrième axe du COP 2025-2027 consiste à densifier la production de connaissances scientifiques sur les thématiques signalées comme prioritaires par la MILDECA ou les membres du GIP. Il s'agit de répondre à des besoins stratégiques des membres du GIP insuffisamment couverts et développer le champ d'action de l'Observatoire.

Objectif 4-1. Améliorer la qualité et la régularité des estimations de la mortalité liée aux drogues en France

L'OFDT est le seul organisme public en France chargé de mesurer l'évolution de la mortalité liée aux drogues illicites, notamment son évolution, les substances impliquées et les profils des personnes concernées. L'enjeu actuel consiste à améliorer la qualité de ces estimations et à réduire les délais de restitution des résultats pour répondre aux attentes des partenaires institutionnels en France comme auprès de l'EUDA.

Comparée à celle de la population de même âge et de même sexe, la mortalité des usagers de drogues est plus importante, qu'il s'agisse des morts brutales induites par les substances (surdoses, accidents), des causes infectieuses liées à leur injection (sida, hépatites, infections bactériennes), des suicides, mais aussi des maladies de l'appareil respiratoire, circulatoire ou digestif. Or, en France, on ne dispose à ce jour que d'une connaissance partielle du nombre et de la nature de ces décès prématurés. L'EUDA encourage la mise en place de systèmes d'information pour renseigner l'un de ses cinq indicateurs clés : « Décès et mortalité liés à l'usage de drogues » (Drug-related deaths and mortality among drug users). En 2025, l'OFDT va établir un partenariat avec l'ANSM, le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) et l'OFAST, afin de produire une mesure améliorée de la mortalité liée aux drogues basée sur une analyse multi-sources qui permettra de réduire la sous-estimation actuelle. À noter que cette estimation de la mortalité liée aux drogues renvoie aux décès directement provoqués par les substances (cause primaire sur le certificat de décès). La mortalité routière liée aux substances fait l'objet d'un traitement à part (étude stupéfiants et accidents mortels – SAM). L'interaction de substances étant fréquente dans la survenue de décès ou de surdoses, il est nécessaire de mieux comprendre le rôle de la polyconsommation dans ces phénomènes et de mieux connaître les associations de produits et les profils d'usagers concernés ainsi que les facteurs et motivations qui sous-tendent ce mode de consommation. L'enjeu d'étudier les usages de drogues sous l'angle des polyconsommations s'inscrit aussi dans le contexte où le nouveau mandat de l'EUDA, initialement dévolu exclusivement aux drogues illicites, tend à s'étendre aux substances licites lorsqu'il s'agit de polyconsommations.

Indicateurs de performance de l'objectif 4-1

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Produire une estimation améliorée de la mortalité liée aux drogues basée sur une analyse multi-sources	Consensus sur la méthode entre l'OFDT et ses partenaires et élaboration de 2 publications		

Objectif 4-2. Améliorer la connaissance de l'offre et du trafic de stupéfiants

Face au constat d'une circulation accrue des drogues et d'une accessibilité renforcée à une palette de plus en plus diversifiée de produits, un des enjeux qui s'imposent aux pouvoirs publics est de développer une connaissance fine et réactive des routes et des modalités du trafic de stupéfiants, des NPS et de leurs précurseurs chimiques. Afin d'appuyer les pouvoirs publics dans leur rôle de lutte contre le narcotrafic et de préservation de la sécurité nationale, l'OFDT a vocation à renforcer la qualité et la fréquence de production et de mise à disposition des indicateurs permettant d'analyser la dynamique des phénomènes autour de l'offre et du trafic de stupéfiants en France et de les mettre en perspectives à l'échelle européenne.

Concernant l'offre de produits illicites, l'OFDT s'attache d'abord à perfectionner la qualité et la fréquence de production et de mise à disposition des indicateurs permettant de décrire la provenance, les voies d'approvisionnement et de distribution (notamment via Internet, le darknet ou les réseaux sociaux), l'estimation du marché, ainsi que le prix et la pureté des produits disponibles. Ainsi, l'OFDT se rapproche de différents partenaires disposant de données témoignant de la lutte contre les trafics de stupéfiants : l'Office français anti-stupéfiants (OFAST), le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) et la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), qui disposent d'informations sur les saisies, prix et teneurs de produits et les affaires liées au trafic de stupéfiants et de médicaments ou assimilés stupéfiants (cf. programme de travail 2025-2027). L'OFDT s'appuie également sur les données produites par les services statistiques des ministères régaliens relatives aux interpellations pour vente et trafic de stupéfiants et les traitements judiciaires de ces infractions. Il s'agit également, dans le cadre du dispositif TREND, d'assurer de manière plus qualitative la veille régulière de la circulation et de la diffusion des produits et des prix courants de vente au détail des stupéfiants dans les neuf métropoles régionales couvertes par le dispositif, afin de renseigner les dynamiques marchandes et les disparités territoriales et intra-territoriales, de manière à documenter l'accessibilité des drogues et à mettre en perspective les évaluations des prix produites par l'OFAST.

L'OFDT mobilise également un certain nombre d'indicateurs produits, à l'échelle internationale, par différents organismes (ONUDC) et par l'EUDA, qui permettent de suivre l'évolution de la production mondiale par produit, les prix de gros et de détail, etc. Pour un organisme scientifique comme l'OFDT, l'enjeu est de recueillir l'ensemble des données disponibles, de les analyser de manière rigoureuse, en tenant compte de leurs biais et de leurs limites méthodologiques, et de rendre compte de ces chiffres de façon pédagogique, par des analyses mettant en regard les différentes sources d'information. Dans cette perspective, l'objectif est de faire une synthèse régulière des sources disponibles, en explicitant la méthode de collecte des données, l'échantillon analysé, les biais.

Indicateurs de performance de l'objectif 4-2

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Diversifier les indicateurs liés à l'offre et au trafic de stupéfiants afin de mieux appréhender le phénomène et ses mutations	Lancement d'une réflexion dans le cadre du plan de lutte contre la criminalité organisée	Mise en place et suivi en routine d'une quinzaine d'indicateurs synthétiques	
Développer les publications dédiées principalement à l'analyse de l'offre et du marché de stupéfiants en France	2	3	4

Objectif 4-3. Mieux comprendre les liens entre drogues et violences afin d'éclairer les stratégies de prévention

Alors même que le lien entre usage de drogues (incluant l'alcool) et violences est bien connu, il est relativement peu documenté par des études scientifiques rigoureuses, tout particulièrement en France. Il en va de même de même du lien entre violences et trafic de drogues. C'est pourquoi l'OFDT a entrepris d'investir cette question à partir de 2024, en lançant, d'abord, une étude visant à mieux comprendre les relations entre usages d'alcool et violences sexuelles. En effet, la consommation d'alcool, parfois aussi celle de stupéfiants, occupe une place centrale dans les violences commises en France, notamment sexuelles. Afin d'investir ces questions, l'OFDT conduira en 2025-2026 une étude explorant les liens entre la consommation de psychotropes et les violences (notamment sexuelles), en complémentarité des dispositifs d'enquête mis en place par les services statistiques ministériels (particulièrement l'édition 2025 de l'enquête vécu et ressenti en matière de sécurité – VRS – du ministère de l'Intérieur). En termes d'indicateurs quantitatifs, une première publication sur cette thématique est prévue dès 2026.

En outre, le lien entre narcotrafic et violences, qui se traduit par des règlements de comptes et des homicides en hausse et des phénomènes criminels associés jusqu'alors peu recensés en France (recours accru aux armes, mutilations dans le cadre de règlements de comptes entre trafiquants, etc.), est rarement exploré par des études spécifiques. Dans ce contexte, l'OFDT s'attachera à recenser les travaux de recherche sur ce sujet et à réfléchir à des protocoles d'études adaptés à la spécificité de ce sujet. Une série de travaux, menés en collaboration avec des équipes de recherche, visera également à actualiser l'estimation des revenus liés au trafic de stupéfiants.

Indicateurs de performance de l'objectif 4-3

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Développer la connaissance des liens entre narcotrafic et violences	Recensement des travaux de recherche internationaux sur ce sujet	Mise en place d'études spécifiques (en lien avec les ministères régaliens et la MILDECA)	
Améliorer les connaissances sur le lien entre usage d'alcool et violences sexuelles à travers des publications ciblées	Mise en place d'une enquête spécifique	1	1

Objectif 4-4. Décrire finement les pratiques d'écran chez les jeunes, afin d'aider les pouvoirs publics à identifier les pratiques à risque

L'utilisation des écrans chez les jeunes est un phénomène émergent et complexe. Si les usages sociaux des écrans sont nombreux, les conséquences potentielles en termes de santé publique et de perte de chances pour l'avenir sont jugées préoccupantes par les pouvoirs publics. Selon les données scientifiques, le temps passé devant un écran peut être corrélé à un déficit d'exercice physique et à des troubles de santé mentale. Cependant, à l'inverse des jeux vidéo par exemple, reconnus par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme susceptibles d'abus et de comportements pathologiques, l'usage (même intensif) d'écrans n'est pas considéré en tant que tel comme une addiction dans les classifications internationales. Il n'en demeure pas moins que les pratiques d'usage des écrans et des réseaux sociaux, notamment pendant l'adolescence, constituent un enjeu de régulation pour les pouvoirs publics. Dans ce contexte, l'OFDT s'attachera à mettre en place un dispositif d'enquête adapté afin de documenter les pratiques d'écrans chez les jeunes, dans la perspective d'éclairer la réflexion des pouvoirs publics sur les pratiques à risque.

Indicateurs de performance de l'objectif 4-4

	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Implémenter des indicateurs descriptifs des pratiques d'écrans dans les enquêtes épidémiologiques en population jeune	Réalisation d'un état de la littérature épidémiologique sur les pratiques d'écrans chez les jeunes	Intégration d'indicateurs relatifs aux pratiques d'écrans dans au moins une enquête en population jeune (ESCAPAD 2026 ou EnCLASS 2026)	Résultats d'enquête publiés sur les pratiques d'écrans chez les jeunes (premier état des lieux national 2026)

Axe n° 5. Renforcer la performance et l'efficience

Tout en s'appuyant sur le bureau de la performance de la DSAF pour accompagner sa stratégie globale d'amélioration de l'efficience du GIP, l'OFDT a accéléré sa transition vers des procédures de sécurisation des actes de gestion et vers la modernisation des processus et des outils. Il s'agit d'optimiser le fonctionnement de l'OFDT afin d'améliorer l'efficience et la qualité de son action.

Objectif 5-1. Consolider, optimiser et moderniser la gestion de l'OFDT

Cet objectif vise principalement à rationaliser à sécuriser le fonctionnement du GIP. Au-delà du seul souci de garantir sa soutenabilité budgétaire, l'OFDT s'attachera à poursuivre la sécurisation de sa gestion et la modernisation de ses processus afin d'améliorer l'efficience et la qualité de son action. Le triennal 2025-2027 doit être consacré à l'amélioration du suivi des dépenses et à la maîtrise des activités (administratives et financières) par le renforcement des dispositifs de contrôle interne (cf. programme de travail 2025-2027).

L'OFDT doit conforter la démarche d'optimisation de sa gestion engagée dans le cadre des précédents COP. Cette ambition passe notamment par des processus et des outils performants et l'évaluation des actions menées. Ce travail contribuera à apporter une aide opérationnelle pour l'adaptation des ressources aux missions et pourra conduire à une éventuelle réorganisation si la situation le justifie. En effet, les missions de l'OFDT doivent s'inscrire dans la recherche d'efficience et d'optimisation de ses moyens (humains et financiers).

Le travail à mener passe notamment par :

- la maîtrise des enjeux financiers, la connaissance et l'optimisation des coûts et des activités qui seront ainsi consolidés, tant en programmation qu'en exécution ;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le pilotage et le respect des objectifs fixés en matière de masse salariale, de plafond et de schéma d'emplois, ou encore le déploiement d'un système d'information RH (SIRH) ;
- l'approfondissement de la mutualisation des moyens avec la tutelle qui permettra de renforcer l'efficience des moyens et des outils alloués aux missions du secrétariat général de l'OFDT.

Concernant les achats, il est nécessaire que l'OFDT poursuive l'évolution de sa politique d'achats par la mutualisation avec des organismes tiers tels que le groupe CEGOS ou par les accords-cadres interministériels, et par la sécurisation juridique de ses procédures.

En matière de système d'information et en cohérence avec la volonté affichée de modernisation, l'OFDT va engager sa transformation numérique pour développer des nouveaux outils performants au service des agents et des évaluations. Le développement et la priorisation des systèmes d'information seront mis en œuvre dans un cadre stratégique. L'objectif est de disposer d'outils permettant d'amplifier la dématérialisation, l'instruction, le traitement et la simplification des procédures internes et les expériences des utilisateurs. La transformation numérique de l'OFDT s'inscrit également dans une optique d'innovation constante, de transparence et de meilleure valorisation des données produites et collectées. L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) pourrait ainsi favoriser la mise à disposition des données et des documents d'information produits à l'intention des différents publics (membres du GIP, professionnels du champ et grand public). À titre d'exemple et comme premier axe de réflexion, l'intégration de l'IA générative dans le portail documentaire de l'OFDT pourrait permettre à l'utilisateur de poser directement des questions à l'interface en langage naturel plutôt que d'avoir à créer des requêtes. Ce service contribuerait à notamment renforcer la mission première d'éclairage et de diffusion des connaissances scientifiques. Si, dans un premier temps, l'IA prend en compte uniquement les contenus des notices bibliographiques (titre, résumé, mots-clés), il est prévu que, ultérieurement, les services proposés soient élargis à l'ensemble des documents en texte intégral joints aux notices.

Sur les aspects réglementaires relatifs à la protection des données (RGPD), l'Observatoire s'est engagé dans une démarche de « remise en conformité de l'ensemble de ces traitements » au travers d'une refonte organisationnelle ambitieuse incluant la désignation d'un délégué externe à la protection des données (pour amorcer ce travail), la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au RGPD, et la sécurisation accrue des données traitées dans toutes les enquêtes et observations.

Indicateurs de performance de l'objectif 5-1

	Réalisations ou livrables	Cible
Optimiser et maîtriser les dépenses	Rédiger un plan d'objectifs pour mettre en œuvre les préconisations de l'audit budgétaire 2024	2025
	Concevoir un budget base zéro	2027
Garantir la qualité des actes de gestion par le contrôle interne	Efficacité du dispositif de contrôle interne (résultats des contrôles annuels de supervision a posteriori - oui/non)	2025, 2026, 2027
Améliorer la performance par un pilotage budgétaire et des ressources humaines optimisées	Écart entre ETP constatés sous plafond au 31/12 et cible ETP au 31/12	2025, 2026, 2027
	Déploiement de téléservices RH (portail agent)	2026, 2027
Rénover et sécuriser la politique achat	Mettre à jour le référentiel des achats	2025
	Prévoir une programmation pluriannuelle et concevoir une cartographie et nomenclature des achats	2026-2027
Conduire à terme la transition numérique	Déployer le nouveau SIRH et l'IA (notamment dans le portail documentaire)	2025-2026
	Développer grâce au numérique de nouveaux services plus efficients et accessibles (1 service significatif industrialisé sur la période)	2026-2027
Tenir le registre RGPD à jour	Moderniser et consolider les modalités de mise à jour du registre exhaustif des traitements de données conformément aux exigences du RGPD et diffuser les bonnes pratiques en interne.	2027

Objectif 5-2. Mesurer l'efficience du contrôle interne de l'OFDT

Dans la perspective d'une évaluation et d'une adaptation des procédures et processus pour une gestion fluide et efficace, une réflexion budgétaire et comptable a débuté en cohérence avec les résultats de l'audit réalisé en fin d'année 2024 et le programme de travail 2025-2027. La sécurisation de la gestion budgétaire et comptable du GIP, dans un objectif de limitation des risques juridiques, sera également consolidée grâce à la structuration d'un solide plan de contrôle interne financier (processus sélectionnés après l'identification de risques stratégiques ou d'exigences réglementaires). Le processus d'amélioration continue va notamment reposer sur la révision annuelle de la cartographie des risques, ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'actions associé.

Indicateurs de performance de l'objectif 5-2

	Réalisation, livrable ou indicateur	Cible		
		2025	2026	2027
Augmenter le taux de réalisation des actions de maîtrise des risques planifiées	Pourcentage des actions planifiées (cf. plan d'actions de la maîtrise des risques) qui ont été effectivement mises en place sur la période du COP	30 %	50 %	< 70 %
Réduire le taux d'anomalies global des dépenses de l'OFDT	Pourcentage des anomalies constatées sur l'ensemble des dépenses < 5 %	2025, 2026, 2027		
Optimiser le taux des mandats payés au-delà du délai global de paiement de 30 jours	100 %	2025, 2026, 2027		

Objectif 5-3. Diversifier les ressources et les financements hors subvention pour charge de service public (SCSP)

Outre la SCSP, les ressources de l'OFDT incluent les contributions des membres du GIP (prévues en annexe de la convention constitutive), la subvention annuelle de l'EUDA, les financements ponctuels sur projet des ARS et les financements sur projet accordés par le FLCA géré par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) ou ceux liés à des projets de recherche spécifiques (dans le cadre d'appels d'offres, par exemple). Une réflexion sur l'évolution des ressources propres a été engagée en 2024-2025, afin de réduire la part des recettes représentée par la SCSP et le FLCA.

Indicateurs de performance de l'objectif 5-3

Unité	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Augmenter le taux de recettes hors SCSP et hors FLCA	> 25 %		

Observatoire français des drogues et des tendances addictives
69 rue de Varenne 75007 Paris
Tél : 01 41 62 77 16
e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr